

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le conseil ne pourra délibérer que si deux membres au moins sont présents.

Le conseil d'administration délibérera et statuera sur tout ce qui concerne la société, sauf ce qui est réservé à l'assemblée générale.

Le conseil convoquera l'assemblée générale toutes les fois qu'il le jugera utile aux intérêts de la société.

Il proposera toutes les modifications qu'il trouvera convenables d'apporter aux statuts.

Il fixera les prix d'achat, de vente et de location.

Il étudiera et arrêtera le plan des constructions qu'il mettra ensuite en adjudication.

Il pourra aussi faire exécuter, soit par voie d'entreprise, à l'amiable, soit par voie de régie, les travaux qui lui seront confiés.

Le conseil est autorisé à contracter des emprunts avec ou sans hypothèque, au taux et pour le temps qu'il avisera.

En représentation des emprunts, il pourra être émis des obligations négociables.

Le conseil, en la personne de son président, comparaitra en justice pour la société, tant en demandant qu'en défendant, donnera toute main-léevée hypothécaire ou autre avec ou sans paiement, recevra et paiera toutes sommes.

Les administrateurs ne prennent aucun engagement personnel; la société est tenue de remplir ceux qu'ils auront contractés dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Un commissaire de surveillance associé ou non, sera nommé par l'assemblée générale, et renouvelé chaque année.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires.

Sur l'exécution du compte profits et pertes, ou bénéfices nets, il sera fait un prélèvement d'un vingtième pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus sera affecté d'abord au paiement de quatre pour cent sur le capital versé, ensuite au remboursement des emprunts, et enfin au rachat des actions par la voie du tirage au sort après entière libération des actions.

La réserve sera appliquée, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le montant des pertes pour la formation de la société; elle pourra servir à compléter l'intérêt annuel de quatre pour cent sur les actions.

La liquidation sera faite par deux liquidateurs nommés par l'assemblée générale.

Ils réaliseront au mieux et à l'amiable avec ou sans adjudication publique, les biens meubles et immeubles de la société sans qu'il soit besoin de recourir aux formalités de justice.

Le procès verbal de l'assemblée constitutive de la compagnie immobilière catholique de Roubaix (anonyme) en date du 13 juin 1882, lequel procès-verbal a été le même jour déposé pour minute au notaire DUTHOIT, il a été extrait ce qui suit:

L'assemblée reconnaît unanimement que toutes les actions ont été souscrites, que sur chaque action de mille francs, il a été versé le quart, soit deux cent cinquante francs par action.

Sont nommés administrateurs: 1° M. HENRY MATHON, propriétaire; 2° M. RÉQUILLART-SCRIPPEL, propriétaire; 3° M. JULIEN LAGACHE, fabricant, tous les trois demeurant à Roubaix.

Est nommé commissaire de surveillance M. ELOY-DUVILLERS, fabricant à Roubaix.

La société anonyme, dite Compagnie Immobilière Catholique de Roubaix, est définitivement constituée.

Un procès-verbal passé devant M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, le 13 juin, il résulte que le conseil d'administration de la compagnie immobilière catholique de Roubaix, lequel acte constate en outre la souscription du capital social et le versement du quart, et renferme la liste des souscripteurs et le total des versements.

L'expédition de l'acte constitutif sus-énoncé du 2 juin 1882, contenant les statuts de la compagnie immobilière catholique de Roubaix, lequel acte constate en outre la souscription du capital social et le versement du quart, et renferme la liste des souscripteurs et le total des versements.

Le conseil, en la personne de son président, comparaitra en justice pour la société, tant en demandant qu'en défendant, donnera toute main-léevée hypothécaire ou autre avec ou sans paiement, recevra et paiera toutes sommes.

Les administrateurs ne prennent aucun engagement personnel; la société est tenue de remplir ceux qu'ils auront contractés dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Un commissaire de surveillance associé ou non, sera nommé par l'assemblée générale, et renouvelé chaque année.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires.

Sur l'exécution du compte profits et pertes, ou bénéfices nets, il sera fait un prélèvement d'un vingtième pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus sera affecté d'abord au paiement de quatre pour cent sur le capital versé, ensuite au remboursement des emprunts, et enfin au rachat des actions par la voie du tirage au sort après entière libération des actions.

La réserve sera appliquée, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le montant des pertes pour la formation de la société; elle pourra servir à compléter l'intérêt annuel de quatre pour cent sur les actions.

La liquidation sera faite par deux liquidateurs nommés par l'assemblée générale.

Ils réaliseront au mieux et à l'amiable avec ou sans adjudication publique, les biens meubles et immeubles de la société sans qu'il soit besoin de recourir aux formalités de justice.

Le procès verbal de l'assemblée constitutive de la compagnie immobilière catholique de Roubaix (anonyme) en date du 13 juin 1882, lequel procès-verbal a été le même jour déposé pour minute au notaire DUTHOIT, il a été extrait ce qui suit:

L'assemblée reconnaît unanimement que toutes les actions ont été souscrites, que sur chaque action de mille francs, il a été versé le quart, soit deux cent cinquante francs par action.

Sont nommés administrateurs: 1° M. HENRY MATHON, propriétaire; 2° M. RÉQUILLART-SCRIPPEL, propriétaire; 3° M. JULIEN LAGACHE, fabricant, tous les trois demeurant à Roubaix.

Est nommé commissaire de surveillance M. ELOY-DUVILLERS, fabricant à Roubaix.

La société anonyme, dite Compagnie Immobilière Catholique de Roubaix, est définitivement constituée.

Un procès-verbal passé devant M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, le 13 juin, il résulte que le conseil d'administration de la compagnie immobilière catholique de Roubaix, lequel acte constate en outre la souscription du capital social et le versement du quart, et renferme la liste des souscripteurs et le total des versements.

L'expédition de l'acte constitutif sus-énoncé du 2 juin 1882, contenant les statuts de la compagnie immobilière catholique de Roubaix, lequel acte constate en outre la souscription du capital social et le versement du quart, et renferme la liste des souscripteurs et le total des versements.

Le conseil, en la personne de son président, comparaitra en justice pour la société, tant en demandant qu'en défendant, donnera toute main-léevée hypothécaire ou autre avec ou sans paiement, recevra et paiera toutes sommes.

Les administrateurs ne prennent aucun engagement personnel; la société est tenue de remplir ceux qu'ils auront contractés dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Un commissaire de surveillance associé ou non, sera nommé par l'assemblée générale, et renouvelé chaque année.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires.

Sur l'exécution du compte profits et pertes, ou bénéfices nets, il sera fait un prélèvement d'un vingtième pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus sera affecté d'abord au paiement de quatre pour cent sur le capital versé, ensuite au remboursement des emprunts, et enfin au rachat des actions par la voie du tirage au sort après entière libération des actions.

La réserve sera appliquée, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le montant des pertes pour la formation de la société; elle pourra servir à compléter l'intérêt annuel de quatre pour cent sur les actions.

La liquidation sera faite par deux liquidateurs nommés par l'assemblée générale.

Ils réaliseront au mieux et à l'amiable avec ou sans adjudication publique, les biens meubles et immeubles de la société sans qu'il soit besoin de recourir aux formalités de justice.

Le procès verbal de l'assemblée constitutive de la compagnie immobilière catholique de Roubaix (anonyme) en date du 13 juin 1882, lequel procès-verbal a été le même jour déposé pour minute au notaire DUTHOIT, il a été extrait ce qui suit:

ON DEMANDE un jeune homme de 16 ans, pour apprendre le commerce. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26771

ENCOLLEUSE. On demande à acheter d'occasion une bonne encolleuse. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26755

TEINTURIER. On demande un ouvrier teinturier en coton. — S'adresser à M. Saulzon, à Bohain (Aisne). 26685

VOYAGEUR. Un homme marié désire trouver une place de voyageur pour l'épicerie ou la mercerie, à Roubaix ou à Tourcoing. — Répondre au bureau du journal, aux initiales L. D. 26663

REPRÉSENTANT. On demande une personne sérieuse, de préférence ayant déjà représenté une bonne maison de papeterie, Belle position. — Répondre poste restante, sous les initiales O. D. M. H. 26690

CONTRE-MAÎTRE. On demande un bon contre maître de tissage au courant de la machine de MM. Hugues Caubin et fils, au Faubourg Saint-Martin, à Saint-Quentin. 26745

ON DEMANDE des dames parfaitement au courant de la machine à coudre pour la mise au point et les voyages. — S'adresser rue de Lannoy 43. S'adresser rue de Lannoy 43. 26527

CONCIERGE. Un ménage sans enfants, 50 ans, désire trouver une place de concierges dans une bonne maison. — S'adresser rue de Ma Campagne n° 58. 26693

GARÇON DE RECETTES. Un homme marié désire trouver un emploi de garçon de recettes ou pour faire la commission, ne s'adresser au bureau du journal. 26770

TONDEUR. On demande un bon tondeur pour les apprêts. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26778

JARDINIER-CONCIERGE. Un homme marié, désire trouver une place de jardinier-concierges pour la campagne. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26778

BONNE D'ENFANTS. Une jeune fille allemande, catholique, connaissant très bien son service, demande une place de bonne d'enfants. — S'adresser rue des Arts, 39. 26777

ON DEMANDE un jeune homme de 16 ans, pour apprendre le commerce. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26771

ENCOLLEUSE. On demande à acheter d'occasion une bonne encolleuse. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26755

TEINTURIER. On demande un ouvrier teinturier en coton. — S'adresser à M. Saulzon, à Bohain (Aisne). 26685

VOYAGEUR. Un homme marié désire trouver une place de voyageur pour l'épicerie ou la mercerie, à Roubaix ou à Tourcoing. — Répondre au bureau du journal, aux initiales L. D. 26663

REPRÉSENTANT. On demande une personne sérieuse, de préférence ayant déjà représenté une bonne maison de papeterie, Belle position. — Répondre poste restante, sous les initiales O. D. M. H. 26690

CONTRE-MAÎTRE. On demande un bon contre maître de tissage au courant de la machine de MM. Hugues Caubin et fils, au Faubourg Saint-Martin, à Saint-Quentin. 26745

ON DEMANDE des dames parfaitement au courant de la machine à coudre pour la mise au point et les voyages. — S'adresser rue de Lannoy 43. S'adresser rue de Lannoy 43. 26527

CONCIERGE. Un ménage sans enfants, 50 ans, désire trouver une place de concierges dans une bonne maison. — S'adresser rue de Ma Campagne n° 58. 26693

GARÇON DE RECETTES. Un homme marié désire trouver un emploi de garçon de recettes ou pour faire la commission, ne s'adresser au bureau du journal. 26770

TONDEUR. On demande un bon tondeur pour les apprêts. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26778

JARDINIER-CONCIERGE. Un homme marié, désire trouver une place de jardinier-concierges pour la campagne. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26778

BONNE D'ENFANTS. Une jeune fille allemande, catholique, connaissant très bien son service, demande une place de bonne d'enfants. — S'adresser rue des Arts, 39. 26777

AVIS DIVERS

20,000 ÉPONGES à tous usages, seront vendues publiquement à Mons-sur-Mer, le 3 juillet, à 3 heures après-midi. 26774

AVIS A partir du 1er juillet 1882, l'étude de M. Léon POISSON, NIBR, notaire, précédemment rue de Lille, n° 15, est transférée: RUE NAIN, n° 22. 26787

M. DEUX Médecin-Pharmacien Place du Trichon, Roubaix

Consultations gratuites tous les jours, de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures.

Traitement rapide de toutes les maladies secrètes. — Application de bandages, plâtre et extraction des dents.

Guérison du ver solitaire

A CÉDER, pour cause de petite épicerie, très bien située. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 26693

CHEVAUX ANGLAIS M. BOGAERT à l'honneur de prévenir MM. les amateurs, qu'il vient de rentrer d'Angleterre avec un joli convoi de chevaux anglais, propres à la selle et à l'attelage, parmi lesquels se trouvent plusieurs paires bien accouplées. Visibles jeudi 29 courant et jours suivants, en son domicile rue de Lille, 153, à La Madeleine-lez-Lille. 26766

AULUS Eau Minérale Naturelle SULFATÉE, CALCAIRE, FERROUSÉE

Source Bachelot (commune de) Malles des Bois et de la Vierge, 77, r. de Lille, p. 26766

Source Darmingnac (commune de) Arthènes, Harpignies, Spillies, 77, r. de Lille, p. 26766

Source des Trois-Croix (commune de) Douches, 77, r. de Lille, p. 26766

Source Laporte (commune de) Arthènes, 77, r. de Lille, p. 26766

Source Calves (commune de) Evreux, 77, r. de Lille, p. 26766

Source de la Chapelle (commune de) Arthènes, 77, r. de Lille, p. 26766

LIBRAIRIE DES DICTIONNAIRES Société anonyme au capital de : 800,000 francs. PARIS, 7, Passage Saulnier, 7, PARIS.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE ET BIOGRAPHIQUE de l'Industrie et des Arts Industriels RÉDIGÉ PAR E. O. LAMI

AVEC LA COLLABORATION DE MM. DARCEL, administrateur des Gobolins; GOUTTE DU MONCEL, O. M., membre de l'Institut; FLAMMARION (Camille), O. M., astrologue; HUDELO, répétiteur à l'École Centrale; LEGOTT, O. M., ancien directeur de la Statistique de France au ministère de l'Agriculture et du Commerce; LEVY (Maurice), O. M., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'École Centrale et au Collège de France; MAIRE-D'AVY, O. M., directeur de l'Observatoire de Montsouris; SALVETAT, O. M., ex-chef des travaux chimiques à la manufacture de Sévres; VIOLETTE-DUC C. M., architecte, etc.

Prix de l'ouvrage complet, par Souscription : 200 francs Payables au fur et à mesure de la Souscription

Le Dictionnaire contiendra au moins 80 séries de 80 pages chacune, formant la matière de huit grands volumes in-8, Jésus, de 800 à 900 pages, ornés d'environ 4,500 splendides gravures sur bois.

Les Souscripteurs le recevront Franco, à leur choix, soit par volumes, soit par séries de cinq livraisons contenant dix feuilles. Envoi de la circulaire avec conditions de la Souscription

VILLE DE LILLE LOTERIE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS 5,000,000 DE BILLETTS 600,000 FRANCS DE LOTS UN LOT DE 200,000 FRANCS

UN AUTRE LOT DE 100,000 Francs lots de 10,000 fr. 50,000 francs lots de 5,000 fr. 100,000 francs lots de 2,500 fr. 25,000 francs lots de 1,000 fr. 50,000 francs lots de 500 fr. 25,000 francs

COMMISSION D'ORGANISATION: MM. GÉRY-LEGRAND, Maire, Président. J. B. DESJONNET, Président de la commission des finances. VÉROUIN, Président de la Commission de l'Instruit public. TOFFART, Secrétaire-Général de la Mairie, Secrétaire de la Commission.

Prix du Billet : UN FRANC Les Billets sont mis en vente à la Mairie, bureau de la Loterie Hôtel-de-Ville, le 20 Juin 1882. Le Maire de Lille, GÉRY-LEGRAND, 0077-1103

ENTREPRISE DE PEINTURE DÉCORS ET VITRERIE LÉON BONNAVE-CLIQUET RUE DU PAYS, ROUBAIX

SYSTÈME PERFECTIONNÉ POUR VÉRANDAIS ET LANTEAUX

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES DAMES & ENFANTS MAISON GOULIN FRÈRES Ancienne Maison Goulin & Co COURTRAI, 1 & 3, RUE DE TOURNAI, 1 & 3, COURTRAI MISE EN VENTE des NOUVEAUTÉS pour le PRINTEMPS et L'ÉTÉ Le grand choix, la bonne coupe et le bon marché de tous les vêtements ont depuis longtemps placé cette maison au premier rang des maisons belges; aussi engageons-nous tout acheteur sérieux à aller se renseigner sur les prix et qualités des vêtements, avant de faire ses achats.

Bourse de Paris du 29 Juin 1882 (Par dépêche télégraphique.) Table with columns for Valeurs Diverses, Comptant, and various financial data.

BULLETIN FINANCIER and BOURSE DE LILLE (29 Juin) Table with columns for Cours, Cours du jour, and various financial data.